

N/REF : 14/10/2024 12H07 C:000053 I:02571
V/REF : AC/C03215
V/Email reçu le Lundi 14/10/2024 a 12H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BRS
IMMEUBLE : BROUASSIN -BRS
2-4, RUE DU GENERAL CASTELNAU
.
35400 ST MALO

Rennes, le 22 Octobre 2024

Référence Marché: 020018-PBS-001-Lot10 St Malo
LOCALISATION : ALLEE 2 CASTELNAU - MME DUMAS 06 86 26 09 28
LOGEMENT N° 002304, PORTE N°2304, 4° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : INSTALLATION DE 2 BARRES DE MAINTIEN : DOUCHE ET WC (PERSONNE AGÉE)
Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====
NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE D'UNE BARRE D'APPUI 135 DEGRÉS DANS LES WC
FOURNITURE ET POSE D'UNE BARRE D'APPUI DROITE DANS LA DOUCHE
CONTRÔLE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 21/10/24 a 12H44 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	PBS043-F.P	barre relev.30 a 100 cm PVC	1	76,60
				153,20
		TOTAL H.T.		153,20
		T.V.A. a 10,00%		15,32
		TOTAL T.T.C.En EURO		168,52

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.